

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, de commerces et de services

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CREDIT MUTUEL - AMENAGEMENT FONCIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PARRA Victor, chargé d'affaires

RCS / SIRET

7 8 8 7 9 7 9 2 6 0 0 1 4 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Le terrain d'assiette de l'opération est de 5,7 ha. La surface maximale constructible est de 30000 m ² . Un défrichement supérieur à 0,5 sera nécessaire pour permettre la construction des logements et des équipements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La zone envisagée pour le projet est à vocation résidentielle (habitat, équipement, services ou petits commerces).

La densité brute minimale attendue est de 32 logements/ha.

Pour aménager le projet, il est nécessaire de démolir des bâtiments existants aujourd'hui tous à l'état de ruine et abandonnés.

Actuellement, ces bâtiments servent de zone de jeux "airsoft" en plein air : paintball etc...

Le site d'accueil du projet correspond à une ancienne mine de fer de Rochonvillers.

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU en vigueur, il est attendu une offre en logements diversifiées, accessible aux classes sociales variées et avec des équipements et des petits commerces.

Le site est en partie un carreau de mine (bâtiments d'entretien, bureaux, quais de chargement du minerai etc) mais la mine en elle-même, soit les galeries, sont dans la colline adjacente.

Le zonage a été déterminé par la Ville lors de l'élaboration du son PLU, il s'agit notamment de qualifier l'entrée de Ville.

Les possibilités de développement d'Algrange, située en fond de vallée et dont les crêtes sont sensibles (pelouses calcaires), sont en outre limitées vers l'amont

Enfin, la commune a besoin d'équilibrer un important parc locatif existant et en cours construction avec une offre de produits en accession à la propriété.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Certains bâtiments seront potentiellement conservés pour garder une trace du passé, les arbitrages définitifs ne sont pas encore faits Il y aura du défrichage sur les parties construites, les franges du site pourront néanmoins être laissées en l'état, ainsi que la pointe Est. La composition paysagère du projet s'appuiera sur ces identités végétales fortes.

Les terrassements et nivellements seront limités au strict nécessaire pour assurer la constructibilité des ilots, réaliser les ouvrages de gestion des EP et confiner la pollution du site. Environ 7000 m³ de déblais déversés en partie centrale seront également retravaillés pour reconstituer un profil en long au plus proche du TN.

Il n'y a pas de consolidation de sol à prévoir, si ce n'est le comblement de certaines infrastructures de bâtiments démolis.

Hormis les marges du périmètre, les zones arborées et enfrichées seront défrichées.

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage de souches entre octobre et décembre 2022. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par la rue de la mines de Rochonvillers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La densité est imposée par l'OAP et le SCOT, nous saurons la respecter

Le programme vise environ 100 terrains à bâtir et 100 logements collectifs répartis sur 3 à 4 bâtiments.

L'objectif est de diversifier la typologie d'habitats proposées tout en répondant à la forte demande d'habitat résidentiel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure loi sur l'eau.

Il sera également soumis à un permis d'aménager.

Il sera éventuellement soumis à un dossier de dérogation à l'interdiction des destruction d'espèces protégées.

Il sera soumis éventuellement à une autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	5,70 ha
surface maximale constructible	30000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ancienne Mine de Rochonvillers
57440 ALGRANGE
rue de la mine de Rochonvillers

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 04' 03 "E Lat. 49° 22' 46 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré le caractère perturbé du sol, le site du projet contient quelques zones humides identifiées à la fois sur critères floristiques et pédologiques. Ces zones humides sont localisées dans le rapport d'étude spécifique en annexe n°8.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site du projet se situe en zone de mouvement de terrain classé ainsi (CF annexe) * BMT1 - BMT2 et BMT3. Le site du projet n'est pas en zone inondable. Il n'est pas non plus classé en risque "minier" malgré le contexte historique du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de diagnostic de recherche de pollution de sol a été réalisée par ARCADIS pour le compte de Delta Aménagement en novembre 2006. Cette étude conclue à la présence d'une pollution significative des sols au droit de l'ancienne zone de dépotage des cuves d'hydrocarbure, d'un fond géochimique en métaux lourds généré par la présence de remblais de laitier et de blocs de minerai, de 2 zones où sont détectées des teneurs en arsenic, cuivre et plomb.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA les plus proches du projet sont cartographiés sur l'annexe n°6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état actuel des études-projet, il est difficile de répondre à cette question. Les terrassements et nivellements seront limités au strict nécessaire pour assurer la constructibilité des ilots, réaliser les ouvrages de gestion des EP et confiner la pollution du site. Environ 7000 m3 de déblais déversés en partie centrale seront également retravaillés pour reconstituer un profil en long au plus proche du TN. Il n'y a pas de consolidation de sol à prévoir, si ce n'est le comblement de certaines infrastructures de bâtiments démolis.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement induira la destruction d'habitat arboré impactant l'avifaune et les mammifières (écureuil, muscardin). Les bâtiments abandonnés mais surfréquentés par les jeux de airsoft ne sont pas favorables aux chiroptères . Une visite de terrain par recherche d'indices de présence de chauves-souris a permis de lever le doute.. Aucune trace de fiente ou d'indices de présence ne laisse supposer la présence de chiroptères.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet n'est pas situé dans un site NATURA 2000. Le site du projet est très éloigné des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'espace concerné par le projet correspond à un ancien carreau de mine qui a évolué naturellement en friche arborée et arbustive par abandon du site. Il n'est pas considéré comme étant un site forestier, ou agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est établi sur une ancien carreau de mine de fer. L'entrée de la mine se situe au niveau de la colline au nord du projet. Il n'y a donc pas de risque technologiques sur ce site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet est concerné par un classement au PLU en zone de mouvement de terrain noté BMT1 - BMT2 et BMT3 --> CF annexe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet à une vocation de logements et de services. Il induira nécessairement des déplacements qui sont non quantifiable à ce stade d'étude.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'induera pas de bruit et il n'est pas non plus soumis à des nuisances sonores existantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement le site n'est pas éclairé, hormis la rue de la mine de Rochonvillers.</p> <p>Pour réduire l'impact sur les animaux nocturnes, les lampadaires seront équipés de leds à éclairage vers le bas si possible par détection de mouvement avec abaissement de la puissance sur le créneau défini par la commune.</p> <p>Les lampadaires "boules" seront proscrits.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des effluents d'eaux usées et des eaux pluviales. Le règlement des zones BMT1-2-3 interdit l'infiltration des eaux pluviales et oblige le raccordement au réseau collectif dès qu'il existe.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées dans un réseau distinct du réseau pluvial et seront acheminées vers une nouvelle station d'épuration construite dans le périmètre d'emprise du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Hormis des déchets produits en phase chantier et des ordures ménagères en phase finale, le projet ne devrait pas produire de déchets dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain actuel n'est ni cultivé ni à usage forestier. Il s'agit d'une friche d'un ancien carreau de mine avec ses bâtiments en ruines. LA zone est parfois fréquentée pour des jeux de airsoft (paintball). L'usage du sol sera donc modifiée par l'aménagement de l'opération.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les arbres en bordure des 2 routes seront conservés pour former un écran payager.
 Une nouvelle station d'épuration sera construite pour le traitement des eaux usées de ce nouveau quartier.
 Des plantations paysagères viendront compléter l'insertion paysagère du nouveau quartier.
 Le défrichage interviendra en dehors de la période de reproduction de l'avifaune. Aucune trace de présence de chauves-souris n'a été recensé au moment du pré-diagnostic " habitat / zone humide".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Si le terrain d'accueil du projet est à l'état d'abandon, il reste toutefois fréquenté occasionnellement par les jeux de airsoft. Cette fréquentation et l'état de ruine des bâtiments font que l'enjeu sur les chauves-souris peut être non significatif. Les enjeux écologiques sont plutôt orientés vers l'avifaune et les petits mammifères qui y trouvent de nombreux refuges. Il y a quelques petites zones humides sous forme de friche à mégaphorbiaie mais leur positionnement excentré par rapport au projet néo-urbain, font qu'elles peuvent être évitables. Un dossier loi sur l'eau viendra préciser les incidences dès lors que le projet sera plus abouti.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le demandeur transmet volontairement : * Annexe n°7 : carte des ZNIEFF les plus proches * Annexe n°8 : rapport d'expertise zone humide * Annexe n°9 : Plan de classement des risques miniers * Annexe n°10 : étude de pollution de sol (ARCADIS) * Annexe n°11 : étude de sol (Terrafor)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

METZ

le.

20/11/2015

Signature

Crédit Mutuel Aménagement Foncier
Agence Lorraine

16 Rue Pierre Simon de Laplace - CS 35023
57077 METZ Cedex 03

Siret 788 797 926 00144 - SAS au capital de 23.387.430 Euros
RCS STRASBOURG 788 797 926 - TVA FR26 788 797 926
Siège Social : 4, Rue Hanfelsen - 67000 STRASBOURG

U. PARCA